



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

financement

Question écrite n° 39500

Texte de la question

Mme Isabelle Le Callennec attire l'attention de Mme la garde des sceaux, ministre de la justice, sur la « convention financière 2011 relative à l'organisation matérielle des permanences de garde à vue et de retenue douanière ». Cette convention prévoit le montant de la subvention allouée au barreau pour ses missions de service public (garde à vue et retenue douanière). Il semblerait toutefois qu'en fonction des barreaux le montant de cette indemnisation soit anormalement différent. Elle lui demande comment le Gouvernement entend répondre à cette situation et selon quel calendrier.

Données clés

Auteur : [Mme Isabelle Le Callennec](#)

Circonscription : Ille-et-Vilaine (5^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 39500

Rubrique : Justice

Ministère interrogé : Justice

Ministère attributaire : Justice

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [8 octobre 2013](#), page 10511